SOS Deepfake

Accord de traitement des données personnelles

Article 28 du règlement (UE) 2016/679 (RGPD)

Entre _____ (dénomination sociale) (« le Client », responsable de traitement) et Léo Allouche EI, nom commercial SOS Deepfake, SIRET 840 047 997 00019 (« le Prestataire », sous-traitant).

1. **Objet et durée.** Le Prestataire traite des données personnelles pour le compte du Client afin d'exécuter l'abonnement : veille en ligne, constats, signalements, relances et comptes rendus. L'accord dure aussi longtemps que l'abonnement.
2. **Données et personnes concernées.**
    - **Personnes concernées :** dirigeants et salariés du Client dont le nom ou l'image est usurpé ; clients du Client victimes d'une usurpation ; comptes et sites signalés.
    - **Données :** noms, fonctions, photos de référence, pseudonymes, adresses de pages, captures d'écran datées, échanges avec les plateformes.
    - **Exclusions :** aucune donnée de santé, aucune image intime, aucune donnée bancaire.
3. **Instructions.** Le Prestataire ne traite les données que sur instruction documentée du Client : la fiche de démarrage et les e-mails du Client.
4. **Confidentialité.** Seules les personnes qui traitent le dossier y ont accès, et elles sont tenues à la confidentialité.
5. **Sécurité (art. 32).** Accès restreint et nominatif, connexions chiffrées, données limitées au nécessaire.
6. **Sous-traitants ultérieurs.**
    - Netlify, Inc. : hébergement du site et des formulaires.
    - Spaceship, Inc. (Spacemail) : messagerie.
    - Anthropic, PBC : outils d'IA d'analyse et de rédaction.
    - Google LLC (Google Lens) et Microsoft Corporation (Bing) : recherche par image, avec l'accord du Client.

    Tous sont situés aux États-Unis ; les transferts sont encadrés par les clauses contractuelles types de la Commission européenne ou, pour les prestataires qui y adhèrent, le cadre de protection des données UE–États-Unis (Data Privacy Framework). Le Client est informé par e-mail de tout changement et peut s'y opposer.
7. **Droits des personnes.** Le Prestataire transmet au Client, sans délai, toute demande qu'il reçoit et l'aide à y répondre.
8. **Violation de données.** Le Prestataire prévient le Client dans les 48 heures après en avoir eu connaissance.

9. **Fin du contrat.** À la fin de l'abonnement, le Prestataire supprime les données. Seuls les éléments nécessaires à une reprise sont gardés 3 mois (e-mail, prénom, formule, date de fin, bilan chiffré), ainsi que les factures pendant 10 ans.
10. **Contrôle.** Le Prestataire met à la disposition du Client les informations nécessaires pour démontrer le respect de cet accord.

Fait à _____, le _____.

Pour le Client : nom, fonction, signature	Pour le Prestataire : Léo Allouche EI